

ARRÊTÉ

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du centre national de gestion ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

VU le décret n° 2021-334 du 26 mars 2021 portant suppression des limites au nombre de présentations aux concours et examens de la fonction publique civile et de la magistrature ;

VU l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié fixant les modalités des épreuves pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'accès au grade de Directeur des soins de 2^{ème} classe de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 2 septembre 2019 portant délégation de signature ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2025 portant ouverture du concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'admission au cycle de formation des élèves-directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le jury du concours ouvert les 10 et 11 mars 2026 en vue de l'admission de 25 stagiaires au cycle préparatoire au concours interne d'accès au cycle de formation des élèves directeurs des soins est constitué comme suit :

Mme Sylvie THIAIS

Directrice des soins hors-classe, Conseillère pédagogique nationale, représentant la Directrice générale de l'offre de soins du Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, **Présidente,**

Mme Christine AUFRERE	Directrice des soins, Conseillère technique et pédagogique régionale, représentant la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,
Mme Najat BENARAB	Directrice des Soins à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Hôpital Ambroise Paré (92),
Mme Paula CRISTOFALO	Maîtresse de conférences, représentant la Directrice de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes.
M. Mathieu LE POITTEVIN	Directeur d'hôpital, Chef de projet du Département de gestion des directeurs, représentant la Directrice Générale du Centre National de Gestion,
Mme Catherine SORIN	Directrice des Soins à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Hôpitaux Universitaires Henri Mondor (94),

Article 2. - Le jury du concours choisit les sujets des épreuves, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d'admission et établit les listes des lauréats par ordre de mérite et dans la limite des places offertes.

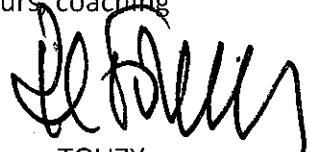
Article 3. - La présidence du jury est confiée à Mme Sylvie THIAIS.

Article 4. - Le secrétariat du concours est assuré par le bureau des concours nationaux du Centre national de gestion.

Article 5. - La Directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté:

Fait, le 28 janvier 2026

Pour La Directrice générale et par délégation,
Le Chef du département autorisations d'exercice,
concours coaching



Philippe TOUZY